

Concours – Center Carrelages / Batireno 2019



batireno
SALON DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION

A gagner : le carrelage pour toute votre maison, à choisir parmi toute la gamme présentée par Center Carrelages dans ses show-rooms, sans limite de prix ou de quantité.

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

- Easyfairs Expo Sprl - Avenue Sergent Vriethoff, 2 - B-5000 Namur
- Center Carrelages - Avenue Maréchal Foch, 739 - B-7012 Jemappes

Article 2 – Durée

Ce concours aura lieu durant les jours et heures d'ouverture du Salon Batireno 2019, les 12, 13 et 14 janvier 2019 de 10h à 19h, le vendredi 18 janvier 2019 de 10h à 22h, le samedi 19 janvier de 10h à 19h et le dimanche 20 janvier 2019 de 10h à 17h.

Article 3 – Les participants

La participation est gratuite et exclusivement ouverte à tous les visiteurs du Salon Batireno, âgés de minimum 18 ans, dont le ticket d'entrée a été valablement scanné. Un seul bulletin de participation pourra être rempli par participant.

Article 4 – Modalités de participation

Un formulaire de participation sera distribué aux visiteurs du Salon Batireno. Le formulaire devra être déposé dans une urne sur le stand de Center Carrelages (stand 1214 – Hall 1).

Le participant devra répondre à quelques questions posées. Il fournira également une série de données personnelles afin d'être identifié et prévenu, s'il remporte le concours.

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort en public sur le stand de Center Carrelages, à la fin du Salon Batireno, soit le dimanche 20 janvier à 17h00. Le lot sera remporté par la personne désignée, que cette dernière soit présente ou non au moment du tirage au sort.

Toutefois, si le gagnant est présent sur place au moment de sa désignation, il remportera, en plus du gros lot, un séjour d'une semaine en 2019 (hors juillet et août) dans une villa en bord de mer en Sicile. Le gagnant sera également averti personnellement et informé des modalités pour l'obtention de leur lot par téléphone et/ou e-mail, au plus tard le jeudi 31 janvier 2019. Les organisateurs utiliseront les coordonnées renseignées sur le bulletin de participation ; leur responsabilité ne pourra être engagée du fait d'une erreur de transcription par le participant ou d'un changement de coordonnées ultérieur du participant.

Si le gagnant ne se manifeste pas auprès des organisateurs pour le jeudi 28 février 2019, la dotation sera remise en jeu et attribuée à une autre personne, suivant le même mode de désignation.

Article 5 : Les prix

Le prix offert est personnel et intransmissible. La pose du carrelage n'est pas incluse dans le cadre de ce concours, mais le gagnant devra apporter la preuve (par photographie), dans un délai à convenir, que le carrelage a bien été placé chez lui.

La dotation ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire (espèces), ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Article 6 - Force majeure

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur, de ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

Article 7 – Obligation des participants

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement pour tous les participants, tout différend né à l'occasion de ce concours sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 8 – Données personnelles

Par leur participation au concours, les participants consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs nom et adresse, ainsi que leur identification comme participant, soient publiés par les organisateurs.

Les données personnelles des participants seront compilées dans un fichier d'adresses, mis à la disposition des deux entreprises organisatrices du concours. Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'actions commerciales ultérieures des organisateurs. Les participants disposent d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.

Règlement disponible sur simple demande écrite à Easyfairs Expo Sprl - Avenue Sergent Vrithoff, 2 - B-5000 Namur. Ledit règlement sera également disponible en ligne sur le site www.batireno.be et au Desk d'accueil du Salon Batireno 2019.